

PENSER, AGIR AUTREMENT EN DÉMOCRATIE
& INVENTER UN FUTUR DÉSIRABLE POUR TOUS

le pacte civique



- Un diagnostic
- Une approche nouvelle du changement
- Une démarche fondée sur l'engagement

REFLEXION SUR L'EUROPE

Collectif Pacte Civique du pays de Vannes
Morbihan (Avril 2014)

Pour en savoir plus : www.pacte-civique.org

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	LES TROIS PARTIES DE LA NOTE.....	4
3	REPERES HISTORIQUES	5
4	GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ACTUELLES	10
5	NOS PROPOSITIONS... POUR L'ACTION	16
6	ANNEXES	20
6.1	LA PAC DE 1957 A NOS JOURS	20
6.2	CAS CONCRETS.....	22
6.2.1	Absence d'Europe sociale et détachement des travailleurs	22
6.2.2	Une provocation pour les citoyens européens	23
6.2.3	Autorisation du maïs OGM TC 1507.....	23
6.2.4	L'union bancaire.....	24
6.2.5	Négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.....	25
7	BIBLIOGRAPHIE	26

1 INTRODUCTION

Le collectif du Pacte Civique du pays de Vannes a mené récemment (octobre 2013) une réflexion sur les liens entre la fiscalité et la justice sociale.

A cette occasion, le constat effectué concernant l'accroissement des inégalités et les difficultés pour une société à vivre dans un tel contexte, la nécessité de réformes profondes permettant d'y remédier ainsi que l'analyse d'ordre technique s'y rapportant nous a conduits à prendre plus encore conscience de notre appartenance à l'Europe, hors de laquelle des transformations essentielles ne peuvent se réaliser de façon satisfaisante, stable et profonde.

Il apparaît clairement que seule l'Europe peut, pour notre pays, être le socle sur lequel peuvent prendre appui les idées et les principes qui nous tiennent à cœur. L'Europe actuelle, loin de répondre aux idées généreuses de ceux qui en sont à l'origine, s'est développée et présente aujourd'hui un fonctionnement qui, dans les faits, repose essentiellement voire exclusivement, sur des références économiques et financières.

La croissante subordination de la politique européenne aux pouvoirs économiques et financiers est à l'origine de la perte de confiance et du rejet de l'UE par ses citoyens. Depuis le début de la crise économique, seule a été mise en place une politique économique d'austérité à outrance avec comme objectifs le paiement de la dette et la réduction drastique des déficits. Les conséquences en sont visibles : hausse du chômage et de la précarité dans toute l'Europe, augmentation de la pauvreté et des inégalités, destruction des services publics,... Il n'est donc pas étonnant de constater la désaffection des citoyens européens pour l'UE et leur désintérêt pour les prochaines élections.

C'est donc cette fois-ci, une réflexion sur ce que nous considérons comme une dérive que nous entamons. Cette réflexion se veut constructive. Ici encore, elle n'est pas le fait de spécialistes, mais de simples citoyens qui ont pour objectif de regarder, aussi objectivement que possible, ce qui se passe et qui souhaitent exprimer avec leur sensibilité ce qu'ils pensent qu'il serait bon de mettre en œuvre.

Pour une Europe sociale, quelles orientations ?

Tel est en effet l'intitulé de notre démarche. C'est bien de cela qu'il s'agit : un manque, un gros manque à combler, par quel type de gouvernance et quel type de développement.

2 LES TROIS PARTIES DE LA NOTE

Chapitre 3 : Repères historiques

Une longue, très longue marche... en avant ? La construction de l'Europe se situe dans le "temps long". De toute évidence, c'est une difficulté pour son édification car nous sommes soumis à la dictature du "temps court" : celui de la milliseconde des traders, la spéculation financière, l'enrichissement sans cause. Celui aussi des médias pour lesquels un événement chasse l'autre. Nos mentalités en sont imprégnées. Souvent désorientés, nous avons du mal à nous y retrouver. Arrêtons-nous quelques instants, prenons les 15 minutes nécessaires pour lire cette note puis "Asseyons-nous et réfléchissons" (Lyautey).

Chapitre 4 : Grandes orientations politiques actuelles

Nous constatons une grande méconnaissance des institutions et du fonctionnement de l'UE. C'est donc, à travers elles, que nous avons identifié les orientations politiques. "Voir et juger" comme on le disait dans nos mouvements de jeunesse.

Chapitre 5 : Nos propositions... pour l'action

"Agir" : Une nouvelle stratégie est possible par le renforcement démocratique de la zone euro. Nous la faisons nôtre car, dès 2011, elle était contenue dans les engagements du Pacte Civique. Elle conditionne la concrétisation de mesures programmatiques que nous appelons de nos vœux.

3 REPERES HISTORIQUES

Notre désir d'Europe : une longue, très longue marche... en avant ?

Qui donc a dit que, dans le domaine politique et d'organisation de la société, il fallait 200 ans pour qu'une idée révolutionnaire se concrétise ? En ce qui concerne la construction de l'Europe, nous y sommes.

Sans remonter à l'antiquité grecque (la déesse Europe figure sur nos billets de banque) ou romaine, des dizaines de penseurs, philosophes, écrivains, hommes politiques ont appelé de leurs vœux la création de l'Europe. Impossible de les citer tous.

- **Pour nous signataires du Pacte Civique du pays de Vannes nous mettrons en avant, avec respect, les suivants :**

Desiderius ERASMUS (Erasme 1466-1536), milite pour la paix en Europe et déclare "Le monde entier est notre patrie à tous".

Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778), déclare : "Il n'y a plus aujourd'hui, de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise, il n'y a que des Européens.". (Pour les philosophes des Lumières : l'Europe devrait être un espace de paix et de stabilité).

Victor HUGO (1802-1885), reprend l'affirmation de J-J Rousseau "soyons Européens, soyons hommes, soyons l'humanité...".

Jean JAURES (1859-1914), ses discours

1. à la jeunesse en Juillet 1903 ;
2. devant l'Assemblée Nationale en juillet 1914.

Ses pensées internationalistes et pacifistes sont encore très influentes de nos jours.

Albert CAMUS (1913-1960), écrit le 24 mai 1939 : "On ne peut sauver la paix que par des actes... dont le premier serait une conférence internationale où les gouvernements viendraient après avoir renoncé à leurs égoïsmes nationaux" A. Camus se voulait citoyen du monde.

Winston CHURCHILL (1874-1965), en 1946 ouvre la porte aux pères fondateurs de l'Europe (discours à l'université de Zurich) : "Nous devons construire une sorte d'Etats-Unis d'Europe... Ce travail urgent, la France et l'Allemagne doivent ensemble en prendre la direction...".

➤ Premières réalisations

Robert Schuman, Conrad Adenauer, Alcide de Gasperi préparent, dès 1946, avec l'appui et les conseils de Jean Monnet, le congrès de la Haye (1948) avec comme objectif l'unité de l'Europe.

Robert Schuman et Jean Monnet lancent l'appel du 9 mai 1950 :

"L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes...", discours considéré comme le lancement de la construction européenne. La CECA, en résultera. Elle verra le jour le 18 avril 1951 entre les six pays fondateurs, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Cette Communauté européenne du charbon et de l'acier est placée sous une Haute Autorité commune (ancêtre de la Commission européenne), première institution supranationale qui instaure la primauté du droit communautaire sur les droits nationaux. Cette primauté est garantie par la Cour de justice des communautés européennes dont les arrêts sont opposables aux états. (Actes fondateurs de l'Union européenne).

"Europe Tragique et Magnifique" écrira Jacques Delors en 2006 :

- Tragique : trois guerres civiles en moins d'un siècle, dont deux dégénérant en conflits mondiaux.
- Magnifique : la réconciliation entre la France et l'Allemagne (64 ans de paix).

➤ Avancées

Principe : L'union européenne est le projet de société de tout un continent et de peuples rassemblés par les valeurs qui les unissent. Chacun d'entre nous partage la responsabilité de sa concrétisation.

Aujourd'hui, après plusieurs élargissements, l'Europe à 28 pays est devenue un espace de 505 millions d'habitants sur un continent réunifié. Cette unité européenne est indispensable dans un monde globalisé. C'est le premier espace du monde occidental mais loin derrière la Chine et l'Inde. Elle est cependant la première puissance économique mondiale.

Le Parlement européen est élu au suffrage universel direct. Il devrait être le gage d'un fonctionnement démocratique et la voix des peuples qui composent l'Union.

Dès 1957, la CEE (Communauté économique européenne) propose de réaliser des politiques communes à tous les états membres. Ce sera le cas pour l'agriculture avec la PAC (politique agricole commune).

Dès 1968, l'Union douanière est une réalité. A cette date, les droits de douane ont complètement disparu entre les pays membres. L'effet est spectaculaire. Entre 1957 et 1970 le commerce intra-communautaire est multiplié par 6 et les échanges de l'Union, avec le reste du monde multipliés par trois.

Plusieurs autres décisions sont actées :

- La libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.
- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) un programme d'aide destiné à remédier aux différences de développement dans les régions en retard, les régions frappées par des mutations industrielles, etc.
- Le Fonds social européen (FSE) dont l'objectif premier est d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation.

En 1977, premier plan d'action culturelle. La compétence de l'UE pour la culture est reconnue par le traité de Maastricht en 1992.

En 1986, l'Acte unique européen est signé. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 1987. Il détermine la réalisation du marché unique au 1er janvier 1993. Entre autres dispositions il prévoit "une coopération économique et sociale" (disposition restée lettre morte).

En 1987, Programme "ERASMUS" complété depuis par les programmes Comenius, Léonardo da Vinci, auxquels il faut ajouter le Service volontaire européen.

En 1987, création du Fonds européen d'aide aux plus démunis, visant à la solidarité (banques alimentaires, restos du cœur, etc.).

1997, Traité d'Amsterdam : création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice qui concrétise les accords de Schengen. Dans ces domaines, notamment celui de la sécurité, c'est la règle de l'unanimité qui prévaut. Plus positivement, ce traité introduit la possibilité de coopérations renforcées pour permettre à des états membres volontaires d'aller de l'avant pour poursuivre la construction européenne. Cette potentialité n'a pas encore reçu d'application, sauf pour la taxe sur les transactions financières. (Encore à ce jour en cours de discussion).

Janvier 1999, naissance de l'euro : onze pays adoptent l'euro comme monnaie unique.

➤ Stagnations et dérives

Octobre 1951, pour mémoire : rappelons que l'Assemblée Nationale française vote la création d'une Communauté européenne de défense (CED), dans un cadre intégré, sous contrôle opérationnel de l'OTAN. Cette communauté est calquée sur le schéma de la CECA.

Le 30/08/1954, l'Assemblée Nationale se déjuge et rejette sa décision d'octobre 1951 : le conflit 39-45 est encore trop présent dans les mémoires et l'idée de donner des armes à des Allemands fait peur. Aujourd'hui l'Europe de la défense n'existe toujours pas et nous ne pouvons que le regretter dans l'état actuel du monde.

Février 1992, Traité de Maastricht :

NB : A ce stade de sa réflexion le groupe de travail du Pacte Civique hésite à ranger ce traité au rang des avancées. Nous approuvons certaines de ses dispositions, d'autres nous paraissent sujettes à caution.

En voici une analyse succincte :

- **Favorables :**

- ✓ La vocation politique de l'Union est actée. Cependant aujourd'hui, elle reste dépendante de procédures intergouvernementales, sans transfert de souveraineté. Nous constatons l'inefficacité de la gouvernance qui en résulte.
- ✓ Création de la citoyenneté européenne. Désormais toute personne ayant la nationalité d'un état membre se voit reconnaître la citoyenneté européenne et donc de nouveaux droits notamment, le droit de voter et de se présenter aux élections européennes et municipales de l'état où il réside.

- **Réserves :**

- ✓ Des critères sont définis (dits critères de Maastricht) dans le but de faire converger les politiques économiques des pays membres dans la perspective de la création de l'euro. L'application stricte de ces critères, dans le cadre de la crise (2008-2014) a malheureusement contribué à une politique d'austérité dans de nombreux pays de l'UE.
- ✓ Du traité d'Amsterdam au traité de Nice (2001-2003) : bien des travaux, bien des vicissitudes pour aboutir au rejet par référendum du projet de traité constitutionnel, par la France et les Pays-Bas (2005). Rappelons que ce texte proposait une série de mesures pour une union plus transparente, plus efficace et proche des citoyens, une classification des compétences, une simplification des procédures juridiques, une nouvelle définition de la majorité qualifiée, un président permanent du Conseil européen, un ministre des affaires étrangères, une commission européenne réduite, l'introduction d'un droit d'initiative citoyenne. Malheureusement ce projet de traité confirmait l'orientation néo-libérale de l'UE et ignorait l'Europe sociale, causes principales de son rejet.
- ✓ Décembre 2007, le traité de Lisbonne qui entrera en vigueur en 2009 abandonne le concept de constitution mais reprend un certain nombre des dispositions ci-dessus.
- ✓ En 2007, proclamation d'une charte de droits fondamentaux européens mise à l'étude dès 1989 : la circulation des travailleurs dans l'Union, leur rémunération et l'harmonisation des droits sociaux.

- ✓ 2008, le Monde et l'Europe entrent en crise. Cette situation dramatique perdure à ce jour :
 - La Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne se trouvent en difficultés financières graves. Elles représentent une menace pour la stabilité de la zone euro. Dans l'urgence, des mécanismes d'aide financière sont mis en place : le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) et le Fonds européen de stabilité financière (FESF).
 - La crise s'aggravant, le Mécanisme européen de stabilité (MES) entre en vigueur en septembre 2012.

L'Union fait preuve ainsi d'une certaine solidarité. Sera-t-elle suffisante ? Malheureusement, l'octroi des prêts entraîne tous les pays membres, derrière l'Allemagne, dans une politique d'austérité dont les premières victimes sont les plus démunis des citoyens européens.

Début 2014, négociations sur l'Union bancaire. (cf. Annexe 2-5).

Dans ce contexte général, la limitation du budget à moins de 1% du PIB des pays de l'UE ne permet pas d'avancées significatives. Plusieurs chefs d'état (voir ci-après) tentent encore de le réduire. En bref, constatons que : l'Europe économique, sans gouvernement et sans projet peine à se construire. L'Europe sociale est la grande absente. Devons-nous en conclure que l'Europe est un nain politique ?

➤ **Pour clore ce chapitre**

Nous sommes conscients que nous n'avons pas supprimé le point d'interrogation du titre de cette analyse. Des doutes légitimes subsistent : nous sommes lucides. Alors, interrompre cette longue marche en avant ? Des marges de manœuvre existent, il nous appartient de les mettre en lumière et de les rendre possibles ! En accord avec Edgard MORIN : "L'Europe moderne se forme en perdant le monde ancien et en découvrant le nouveau monde". Tâche de longue haleine !

4 GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES ACTUELLES

Nous venons d'exposer ci-dessus, dans un ordre chronologique, les avancées, les blocages, les reculs rencontrés dans la construction européenne. Sans doute en avons-nous oublié. Pour nous, depuis 1950, ils sont autant de "Repères historiques" qui ont été sous-tendus par des "Orientations politiques" à mettre en lumière.

Avant tout, au risque d'apparaître à contre-courant, nous avons des raisons d'être optimistes. Prenons de la hauteur pour nous rappeler :

- L'Union européenne à 28 est une grande zone développée de 505 millions d'habitants, ce qui en fait une puissance mondiale de tout premier plan. A titre de comparaison elle est plus peuplée que les Etats-Unis, 310 millions d'habitants.
- Elle est plus créatrice de richesses : en 2010 son PIB est de 12 200 milliards d'euros. Plus élevé que celui des Américains 10 900 milliards d'euros.
- En moyenne, les ménages et les entreprises européennes sont moins endettés que leurs homologues américains. Ceci malgré la politique de surendettement (notamment crise des "sub-primes") conduite par le Royaume Uni, l'Espagne, l'Irlande. Cependant de grandes inégalités subsistent entre pays membres.
- L'UE dispose d'une épargne importante. Son endettement public est plus favorable que celui des Etats-Unis 79% du PIB contre 92% (fin 2010).

➤ LA POLITIQUE

Notre Union, prise dans son ensemble, dispose donc d'atouts sur lesquels nous devrions prendre appui pour sortir de la crise. Nos dirigeants en ont-ils la volonté politique ? Nous ne le croyons pas !

Dénonçons, en tout premier lieu, une intégration politique insuffisante pour gérer efficacement notre économie et notre monnaie unique.

Cette intégration politique nécessiterait des abandons de souveraineté significatifs et surtout de sortir de la logique néo-libérale en place depuis 1973. Cette logique qui permet à certains pays membres de faire pression pour cantonner l'UE à une simple grande zone de libre-échange.

C'est la principale raison du choix d'un budget squelettique limité à moins de 1% du PIB de l'UE.

Cette carence déjà soulevée au chapitre précédent nuit aux avancées décidées collectivement. Aucune politique d'envergure ne peut être conduite avec un budget aussi restreint d'autant plus que la Politique Agricole Commune (PAC, voir annexe) en absorbe la plus grande part.

Pourtant d'autres choix, même limités, sont possibles : soulignons une exception citée par Guillaume DUVAL (Alternatives Economiques), "Lors de l'élargissement aux pays du sud de l'Europe, Jacques DELORS président de la Commission Européenne avait obtenu un renforcement sensible du budget européen pour financer des programmes d'investissements importants dans ces pays facilitant ainsi un processus de convergence. Il n'en a pas été de même de 2004 à 2007 lors de l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale. Ceux-ci n'ont pas eu d'autre choix que de miser sur le dumping social et fiscal pour construire leur développement." Au contraire, la volonté politique illustrée fin 2010 par un courrier cosigné de Nicolas SARKOZY, Angela MERKEL, David CAMERON, exigeant de rogner le budget européen, conduit aux défauts dénoncés ci-dessus : intégration politique insuffisante, limitation à un simple grand marché avec comme conséquence 120 millions de personnes sous le seuil de pauvreté (Source : ATD Quart Monde).

➤ L'ELARGISSEMENT

La réunification politique et économique du continent européen est dès l'origine apparue comme un grand dessein et une obligation de solidarité. Soit de paix, soit de démocratie, nombre de pays sortis de dictatures fascistes et militaires frappaient à la porte. Nous nous devons d'y répondre.

Ce fut progressivement réalisé mais au prix de la constitution d'un ensemble hétérogène. Sans doute avons-nous négligé une réflexion sur l'approfondissement. Ecoutons Jacques DELORS : "Je déplore que le Conseil européen refuse de traiter la question de ce qui fonde l'Europe et l'identité européenne et que personne ne l'y incite. Que voulons-nous et que pouvons-nous faire ensemble ?" Faute de cette réflexion, le Royaume-Uni a rejoint l'UE en 1973. Principal adhérent porteur de la stratégie de libre-échange ce pays a contribué à bloquer l'évolution vers plus d'intégration notamment en matière financière, fiscale et sociale. Cependant que, plus récemment, nous l'avons vu, des petits pays de l'Europe centrale et orientale pouvaient pratiquer un dumping fiscal et social particulièrement déstabilisant.

➤ LA GOUVERNANCE DE L'UE

Elle est particulièrement complexe et il est difficile pour les citoyens de nos pays d'en percevoir le "fil d'Ariane" démocratique.

La prise de décision reste basée sur un système intergouvernemental :

- Le Conseil européen : actuellement 28 membres

C'est l'organe politique. Il fonctionne suivant une règle complexe de majorité qualifiée, mais il doit respecter l'unanimité pour les politiques de fiscalité, de sécurité sociale, de protection sociale, de politique étrangère, de défense, de coopération policière et d'adhésion de nouveaux membres.

Nous constatons des blocages dans les domaines où la décision doit être prise à l'unanimité. C'est le cas pour la fiscalité et l'Europe sociale. Il faut savoir que même le plus petit pays de la zone euro peut bloquer une prise de décision !

- Le Conseil des ministres

Il réunit les représentants de niveau ministériel de chaque état membre, qui siège en 10 formations compétentes par domaine d'activité. Les décisions sont prises comme ci-dessus à la majorité qualifiée ou à l'unanimité.

A titre d'exemple, ce sont les ministres des finances européens qui étudient depuis 2013 un accord sur la mise en place de l'Union bancaire.

Mais enfin ! : Un conseil des ministres des finances à 28, un conseil des ministres de l'agriculture à 28, etc., etc. est-ce bien sérieux ?

Dans ces conditions, comment s'étonner de la prolifération des lobbies de toutes sortes (lobbies financiers et bancaires, lobbies pétroliers, etc.), véritables plaies nuisibles à la recherche de l'intérêt général.

- La Commission européenne

C'est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle est politiquement indépendante, elle dispose d'un droit d'initiative dans le cadre des politiques communes. Elle prépare et met en œuvre les décisions du Conseil européen et du Parlement européen. Elle est aussi chargée de veiller au respect des traités.

Jusqu'au 31 octobre 2014, la Commission est composée d'un ressortissant de chaque état membre dont son président et un haut représentant pour les affaires étrangères. Jusqu'à ce jour ces deux personnalités ont été choisies pour ne pas faire d'ombre aux chefs d'état membres du Conseil européen.

En ce qui concerne le choix du président, à partir des élections au Parlement européen du mois de mai 2014 ce dernier aura son mot à dire. La procédure sera la suivante :

- Les partis politiques font campagne pour le candidat qu'ils souhaitent voir à la présidence.
- Le Conseil européen choisit le candidat : il doit refléter le résultat des élections au parlement.
- Le parlement élit ou refuse le candidat proposé à la majorité de ses membres.
- Si la majorité n'est pas atteinte le conseil propose un nouveau candidat dans le délai d'un mois.

Démocratiquement, c'est le parlement qui devrait avoir le dernier mot en fonction du résultat des élections. Dans le cadre de la procédure ci-dessus, on voit mal le Conseil européen ignorer le résultat du suffrage universel.

Ceci dit, la politisation qui va résulter de la présentation d'un candidat par les partis politiques pour les prochaines élections nous paraît être une avancée démocratique.

➤ LE PARLEMENT

Le Parlement européen représente les citoyens des états membres. Ses compétences à l'origine essentiellement consultatives ont été progressivement renforcées. Elles couvrent actuellement :

- Des compétences législatives : il participe à l'adoption des actes juridiques aux côtés du Conseil des ministres.
- Des compétences budgétaires : il établit avec le Conseil européen le budget annuel de l'UE.
- Des compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE. A ce titre il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner.
- Il "élit" le président de la Commission et le choix des membres de la Commission est soumis à son approbation.
- Il peut recevoir des pétitions émanant des citoyens européens.
- Il dispose d'un droit d'accès à la Cour de justice afin de sauvegarder ses prérogatives.

Malheureusement, dans son fonctionnement actuel, le Parlement nous paraît être un simple alibi démocratique de l'UE.

➤ LA ZONE EURO OU UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Elle regroupe les 18 pays de l'UE ayant adopté l'euro comme monnaie unique. Elle a été créée en janvier 1999. Elle n'est pas juridiquement une institution officielle de l'UE.

Son fonctionnement est étroitement lié à la Banque centrale européenne (BCE) qui a repris les compétences monétaires des pays adhérents, mais elle doit coordonner son action avec les banques centrales de ces pays.

En principe, elle reçoit ses directives de "l'eurogroupe" qui tente de définir une gouvernance économique. Cependant, l'eurogroupe n'est qu'une réunion informelle des ministres des finances de la zone euro sans pouvoir de décision.

A ce jour l'eurogroupe a été incapable de faire adopter une politique économique commune et encore moins une politique unique. Il n'incarne pas de véritable pouvoir économique tant vis-à-vis du Conseil européen que de la BCE. Ceci malgré les efforts de ses présidents (Jean-Claude Juncker de 2005 à 2013, puis Jeroen Dijsselbloem de 2013 à ce jour).

Contrairement à toutes les zones monétaires elle ne dispose d'aucun budget : le Conseil européen a rejeté tout accord sur ce point.

En réalité, la zone euro dispose d'une monnaie : l'euro, d'un embryon de politique monétaire mais reste profondément fragilisée par 18 politiques économiques, 18 gouvernements, 18 budgets.

Cette situation amène Jean Pisani-Ferry à proposer une "union de l'euro" qui reposerait sur une intégration économique, un fédéralisme bancaire et financier et une union budgétaire et politique : quel meilleur exemple d'une coopération renforcée : celle prévue par les traités.

➤ LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE)

Très officiellement, la BCE gère l'euro et veille à la stabilité des prix dans l'UE. Elle est également chargée de définir et de mettre en œuvre la politique économique et monétaire.

Elle coordonne au sein de "l'eurosystème" une étroite coopération avec les banques centrales des pays adhérents à l'euro.

La BCE est un organe indépendant des autres institutions de l'UE et des états membres afin de maintenir sa politique à l'abri des alternances politiques.

Comme indiqué ci-dessus, son objectif principal défini par ses statuts, est de maintenir l'inflation annuelle au sein de l'Union au-dessous de 2%. Ce seul et unique souci laisse de côté les problèmes de la croissance économique et de l'emploi dans les pays membres. C'est un reproche récurrent émis par certains parlementaires européens et repris par quelques états. Au Pacte Civique nous le reprenons à notre compte.

➤ POUR CLORE CE CHAPITRE

A ce stade de notre réflexion, nous proposons la synthèse suivante.

Nous avons vu que l'Union européenne (à 28) prise dans son ensemble dispose d'un potentiel économique important.

Notre Union, les citoyens européens qui la composent, le monde entier méritent mieux que la politique conduite par le Conseil européen et la Commission.

La pesanteur de la logique "néolibérale" entraîne une intégration politique insuffisante. Il en découle :

- un budget squelettique ;
- un choix des responsables porteurs de cette idéologie ;
- un lobbying intense pour faire de l'UE une simple zone de libre-échange.

Cette idéologie se protège en s'appuyant :

- Sur un mode de prise de décisions basé sur un système intergouvernemental.
- Sur un refus d'abandon de souveraineté dont un des aspects principaux est le maintien de la règle de l'unanimité pour la prise de décisions dans des domaines aussi essentiels que les politiques de fiscalité, de protection sociale, de politique étrangère, de défense, de coopération policière.
- Sur un parlement aux pouvoirs restreints, simple alibi démocratique à l'UE.

L'Europe sociale, préoccupation prioritaire du Pacte Civique n'apparaît pratiquement pas dans le fonctionnement des institutions que nous venons de décrire.

Soyons lucides, deux conceptions s'affrontent :

- Celle d'une Europe de progrès social et de paix : celle que nous voulons.
- Celle d'un Europe réduite à un marché unique régie par les règles de la concurrence : celle que nous rejetons.

5 NOS PROPOSITIONS... POUR L'ACTION

Aujourd'hui, la politique majoritaire du Conseil européen et de la Commission européenne, réduit l'Union européenne à un grand marché, une simple zone de libre-échange, où chaque nation défend ses propres intérêts.

Nous condamnons avec force cette politique et la gouvernance qui en résulte, porteuse d'inertie !

Quelle nouvelle stratégie mettre en œuvre ?

En signant le Pacte Civique nous avons souscrit des engagements. En toute priorité, avant même de les rappeler, nous proposons le choix d'une nouvelle stratégie appuyée sur le développement de la zone euro. De nombreuses voix se font entendre en Allemagne et en France pour revendiquer cette orientation en soulignant l'urgence de sa mise en place.

Dans une note de travail du 11 novembre 2013 adressée à Monsieur Repentin, ministre délégué aux affaires européennes, notre collectif national Pacte Civique, en accord avec l'un de nos principes fondamentaux concernant l'UE : "Démocratiser la gouvernance européenne et doter le budget de ressources propres" s'exprime ainsi :

"De nouvelles étapes vers la constitution, par la méthode des coopérations renforcées donc, sans qu'il soit besoin d'une modification constitutionnelle, d'un gouvernement de la zone euro, avec des attributions étendues aux questions sociales, avec un budget et des ressources propres."

Des projets, d'origines diverses, vont tous dans le même sens, ils développent et renforcent notre opinion. Outre la position de Jean Pisani-Ferry, citée ci-dessus, nous les présentons succinctement ci-après dans l'ordre chronologique de leur publication :

- Le 23 octobre 2013, le groupe allemand Glienicker souligne le besoin "d'avoir enfin un exécutif européen capable d'agir sur le plan politique. Pour cela l'union de l'euro a besoin d'une gouvernance économique capable d'agir. Elle doit être choisie et contrôlée par un parlement de l'euro."
- Le 10 février 2014, Jacques Attali dans "l'Express" plaide pour un rapprochement au sein de la zone euro dont la France, l'Allemagne, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissements devraient prendre l'initiative. Pour l'auteur, elle n'a aucune dette et elle a une capacité d'emprunt de 1000 milliards d'euros pour financer des investissements publics et privés.
- Le 14 février 2014, le groupe "Eiffel Europe" rend public dans "le Monde" un texte intitulé : Bâtir une communauté politique, démocratique à partir de l'euro. Le groupe Eiffel milite pour la création d'une assemblée élue au suffrage universel propre à la zone euro. Cette assemblée désignerait un gouvernement responsable. Cet exécutif disposerait d'un budget alimenté par des ressources propres (impôt sur les sociétés et taxe environnementale).

- Le 16 février 2014, un collectif parmi lequel nous trouvons Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives Economiques, récemment notre invité à Vannes, propose à la signature des citoyens un texte intitulé "Pour une union politique de l'euro". Ce document comporte deux propositions principales :
 1. Un budget propre avec comme ressource principale un impôt sur les sociétés.
 2. L'institution d'une chambre parlementaire de la zone euro dont la première mission serait de désigner un exécutif responsable.

Ces deux derniers textes divergent sur les modalités de désignation de la chambre parlementaire. Nous ne nous prononcerons pas sur la ou les formules, mais nous approuvons sans réserve le principe de cette assemblée. Par contre leur accord est sans ambiguïté : cette union politique de l'euro serait autonome dans sa gouvernance sans intervention de l'eurogroupe à 18, du Conseil européen, celui des chefs d'état, à 28, ni de la Commission européenne.

Est-il besoin de souligner l'espoir pour la construction de l'Europe représenté par ces propositions stratégiques. Elles rejoignent nos revendications exprimées dès 2011 d'une gouvernance démocratique, d'un budget propre permettant la relance d'investissements de tous ordres incluant la transition écologique. Elles s'opposent diamétralement à la politique d'austérité mise en place par le Conseil européen et par la Commission européenne.

Le débat sur l'avenir démocratique de l'Europe est ouvert. Il dépend, avant tout, des citoyens et citoyennes européens. Chacun doit donc être attentif aux projets ci-dessus et les défendre : il faut sortir de l'inertie actuelle !

Si le choix d'une stratégie globale nous paraît primordial, rappelons simplement nos engagements du Pacte Civique :

Engagement 30 : Démocratiser la gouvernance européenne et doter le budget européen de ressources propres afin de développer les politiques communes internes et externes :

- Pour augmenter le budget européen, communautariser l'impôt sur les sociétés, mettre en place un taux progressif afin de freiner la course aux rentabilités exagérées et instituer une taxe de type Tobin ou carbone.
- Poursuivre vigoureusement l'action visant à mettre fin aux paradis fiscaux, incompatibles avec l'existence d'une communauté mondiale.
- Défendre le principe d'un impôt mondial destiné à réduire les écarts de développement.
- Rechercher une meilleure articulation des politiques françaises, européennes et mondiales.

Engagement 31 : Promouvoir un équilibre écologique en Europe pour aider la planète :

- Faire d'une empreinte écologique durable un objectif central de l'Union européenne.
- Au plan international, plaider pour une nouvelle gouvernance sur les questions énergétiques et alimentaires.

Engagement 32 : Intensifier les partenariats et le codéveloppement de l'Europe avec l'Afrique et les pays méditerranéens.

NB : extraits des engagements du Pacte Civique, livre bleu, pages 85 et 86.

Notre rôle n'est pas de présenter un programme complet mais, outre les engagements ci-dessus, nous sommes porteurs de valeurs qui nous obligent à mettre en avant des mesures programmatiques particulières :

Mesures à caractère social :

1. Pacte social global rééquilibrant les dispositions de Maastricht Dans le cadre de la négociation de la zone euro imposer un traité social car il n'y aura pas d'Europe politique sans Europe sociale.
2. La fixation d'un salaire minimum européen proposant un alignement progressif par le haut pour chacun des états membres de l'UE.
3. La protection des salariés détachés dans un autre pays de l'UE en rejetant tout dumping sur la protection sociale facteur de distorsion dans le coût du travail.
4. Lutter contre les délocalisations en refusant le dumping social intra-européen.
5. La sécurisation des chômeurs et précaires.
6. L'investissement dans la politique du logement.
7. Négocier un nouveau partage du temps de travail en réinventant le rapport au travail et à la formation tout au long de la vie.
8. Développer une politique humaniste et européenne de l'immigration.

Mesures à caractère financier :

1. Travailler à l'harmonisation fiscale entre tous les membres de l'UE et, en priorité, entre les 18 pays de la zone euro.
2. Développer la taxe sur les transactions financières adoptée par 11 membres de l'UE et l'intégrer dans la zone euro démocratisée.
3. Réguler efficacement le capitalisme mondialisé. Seule l'UE en a les moyens. Dans ce cadre :
 - i. Légiférer pour définir un salaire minimum européen (voir ci-dessus)
 - ii. Voter pour privilégier l'investissement au lieu de l'augmentation des dividendes.
 - iii. Voter une vraie séparation des banques de dépôts et des banques d'affaires.
4. Engager dans tous les pays de l'UE, une politique concertée de rétablissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Nous voici au terme de cette note. Nous avons essayé de faire ressortir :

- Notre "Désir d'Europe" en décrivant la longue marche qui nous a conduits à l'Europe à 28 que nous connaissons.
- Les orientations politiques qui, à travers la description des diverses institutions européennes sous-tendent la gouvernance de l'UE et qui, malheureusement, bloquent le plus souvent les avancées nécessaires.
- Nos propositions pour enclencher une nouvelle dynamique.

Les élections du Parlement européen vont avoir lieu le **25 mai prochain**. Elles vont se dérouler en pleine crise politique, économique et morale entraînant une défiance sans précédent à l'égard du projet européen. Cependant, ne soyons pas pessimistes car comme l'a dit l'un des pères fondateurs de l'UE Jean Monnet "L'Europe se fera dans les crises" et surtout :

L'ambition initiale de la construction européenne : assurer la paix et le bien-être est plus que jamais d'actualité.

Rassemblons-nous sur ces valeurs.

Votons le 25 mai prochain.

6 ANNEXES

6.1 LA PAC DE 1957 A NOS JOURS

➤ SES MISSIONS

La PAC a toujours eu une double mission :

- Nourrir la population et garantir un revenu aux paysans.
- Tous les pays du monde soutiennent leur agriculture, c'est vital.
- Dès l'origine, la PAC a trois caractéristiques : unicité de marché, préférence communautaire et solidarité financière.
- La PAC étant une des seules politiques de l'UE, elle concerne 43 % du budget : La France y contribue pour 16,95 % alors qu'elle en reçoit 20,3 %.
- La PAC fonctionne sur deux piliers :
 - 1er pilier : soutien des marchés, 80 % du budget.
 - 2ème pilier : environnement plus territoires ruraux, 20 % du budget (cofinancement par les états).
- Dès le départ il y a un deal entre l'UE et les USA.
- La mise en place de la PAC et la modernisation agricole ont marché de pair, en particulier en Bretagne.

➤ LES REFORMES

- La PAC a si bien réussi qu'elle a amené la surproduction.
- Il a fallu absolument la réformer.
- Violent clivage entre l'Ouest et la FNSEA contrôlée par les céréaliers. Grand débat autour du quantum et du plafonnement des aides au soutien des marchés.
- Finalement on est battu et l'UE institue le découplage et met en place les quotas..., références historiques pour les aides directes.
- La mise en place des aides directes a mis en évidence les profondes inégalités dues à la PAC, mais elles existaient bien entendu avant.
- Développement d'un antagonisme fondamental entre les notions de productions et d'environnement.
- L'orientation actuelle conduit au "verdissement" de la PAC et à la diminution des inégalités... qui perdurent tout de même (suppression des quotas laitiers en 2015).
- La PAC demeure d'une extrême complexité tout en poussant vers une certaine renationalisation.
- Malgré tout la PAC demeure un exemple pour le reste de la planète, un exemple de régulation dans la jungle libérale.

➤ LA FINANCE CONTRE LA REGULATION

- La crise financière de 2008 n'a pas fini de bouleverser notre monde.
- Les financiers se rabattent sur le monde des produits agricoles pour spéculer.
- Achats et ventes à terme font qu'un produit peut changer de mains plusieurs fois.
- Le produit "papier" se substitue au produit physique.
- La finance l'emporte sur le politique.
- Et pourtant la politique devrait avoir le dernier mot, d'où la nécessité d'avoir une véritable Europe agricole. Augmenter le budget européen pour créer d'autres politiques communes.

6.2 CAS CONCRETS

6.2.1 Absence d'Europe sociale et détachement des travailleurs

Récemment les médias nous ont alertés sur le problème de détachement de travailleurs au sein de l'UE, qu'en est-il exactement ?

Rappel : Au sein de l'UE la libre circulation des biens et des personnes est acquise, c'est une bonne chose.

Dans ce cadre :

- Si un salarié d'un pays membre de l'UE est détaché dans un autre pays également de l'UE il doit bénéficier du salaire minimum du pays d'accueil.
- En revanche le régime de protection sociale reste bien celui du pays d'origine ainsi que les cotisations sociales qui lui sont liées.

Constat :

- Les cotisations salariales sont déduites du salaire brut touché par le travailleur.
- Par contre, les cotisations patronales s'ajoutent mais au taux du pays d'origine. Les cotisations patronales, si elles sont plus faibles dans ce pays, contribuent aux écarts du coût du travail entre pays de l'UE.

Pour nous Pacte Civique (collectif du pays de Vannes) c'est la porte ouverte au dumping social. Traduction cinglante, sur ce cas, mais il y en a d'autres, de l'absence de l'Europe sociale.

Ce cas concret met en lumière le retard de l'Europe en matière sociale et de protection réelle des travailleurs. Il nous paraît urgent :

- De faire converger au plus vite les systèmes de protection sociale.
- De mettre en place un salaire minimum européen prenant en compte, dans un premier temps, les spécificités nationales avec en perspective une harmonisation par le haut.

Quel beau programme pour le futur parlement européen !

(Source : Sauvons l'Europe)

6.2.2 Une provocation pour les citoyens européens

En juin 2014 le Conseil européen a prévu de se réunir pour définir l'avenir de la politique européenne en matière d'immigration, de droit d'asile, de lutte contre la criminalité, contre le terrorisme, de politique pénale, de justice civile... rien que ça ! Autrement dit l'orientation de politiques déterminantes pour notre quotidien.

Nous ne pouvons qu'être d'accord sur la légitimité de cette recherche mais, en notre qualité de citoyens européens nous contestons la date choisie. En effet en juin 2014 :

- Le Parlement récemment élu ne sera pas encore opérationnel.
- Le travail de la Commission se limitera à l'expédition des affaires courantes.

C'est donc le Conseil européen seul qui définira les orientations fondamentales ci-dessus. Il ignorera le Parlement européen comme la nouvelle Commission, celle qui sera mise en place après les élections de fin mai. Enfin et surtout, il laissera de côté la société civile dans tous les pays adhérents.

Bien sûr, dans l'état actuel des institutions, il en a juridiquement le droit. Pour nous c'est un déni de démocratie. Déni qui va à l'encontre de l'exercice de notre citoyenneté, pourtant, c'est bien de citoyenneté dont la construction de l'Europe a un besoin urgent.

En conséquence nous sommes pour le report de cette date d'examen d'orientations politiques majeures et nous demandons au Parlement européen d'intervenir d'urgence auprès du Conseil pour demander le report.

(Source : Huffington Post)

6.2.3 Autorisation du maïs OGM TC 1507

A quoi sert le Parlement européen ?

Pointons du doigt avec déception, malheureusement encore une fois, les incohérences de la gouvernance de l'UE. La décision de la Commission donnant le feu vert à la culture d'une nouvelle variété de maïs OGM en est l'illustration, voici les faits :

- Le Parlement européen vote à une majorité écrasante le rejet de la demande d'autorisation par 385 voix contre 201 et 35 abstentions.
- Cette décision démocratique à la majorité est à son tour "écrasée" par les règles (majorité qualifiée) du Conseil européen qui prévaut sur le vote des députés.
- Au Conseil européen, malgré l'opposition de 19 pays sur 28 la majorité qualifiée n'est pas atteinte : il fallait 260 voix pour bloquer l'autorisation. Les 19 pays n'en représentaient que 210. Les abstentions de l'Allemagne (29 voix), de la Belgique (12 voix), du Portugal (12 voix), de la République Tchèque (12 voix), ont manqué pour atteindre la majorité de 260 voix. Ces abstentions méritaient d'être soulignées.

Compte tenu des règles de fonctionnement de l'UE, la Commission ne pouvait faire autrement que de donner son autorisation. Cette incohérence de la gouvernance bat en brèche l'exercice normal de la démocratie.

Pour nous Pacte Civique (collectif du pays de Vannes) c'est bien le Parlement européen qui aurait dû avoir le dernier mot... Nous attendons sa réaction.

6.2.4 L'union bancaire

En 2011 Guillaume Duval (Alternatives Economiques) constatait, pour le regretter, que "l'institution de l'euro ne s'était pas accompagnée d'un transfert du contrôle des grandes banques vers la Banque centrale européenne comme aux Etats-Unis". C'est pour remédier à cette situation que le Conseil des ministres des finances a ratifié le 18 décembre 2013 un compromis sur l'Union bancaire.

Le moins que l'on puisse dire est que cet accord fait l'objet de critiques graves de beaucoup d'observateurs et (ou) d'organes législatifs propres à l'UE, à commencer par le Parlement européen. Qu'on en juge par cet extrait de leur communiqué : "La conférence des présidents et l'équipe de négociation (avec le Conseil) rejettent fermement l'approche intergouvernementale de l'accord sur le mécanisme de résolution unique (MRU) dans la mesure où il s'affranchit de la méthode communautaire et de la procédure législative ordinaire... Au vu des importantes divergences entre le Conseil et le Parlement, il est possible qu'aucun compromis n'intervienne avant les élections européennes de mai 2014".

Cette prise de position est interne à l'UE. L'accord est par ailleurs sous le feu des critiques de nombreux économistes :

- La Tribune du 18/12/2013, article de Romaric Godin, "Pour la vraie Union bancaire il faudra attendre 2025".
- La Tribune du 23/12/2013, article de Dominique Plihon, "Union bancaire, une réforme en trompe-l'œil".
- La Tribune du 23/12/2013, article de Michel Santi, "Pourquoi l'Allemagne a-t-elle saboté l'Union bancaire ?".
- Le Monde du 16/01/2014, article de Martin Schulz, "Union bancaire : progrès ou illusion ?".

D'une manière générale, cet accord est jugé insuffisant pour faire face à une crise financière de grande ampleur. Tous dénoncent le report à 2025 de la mutualisation générale des risques. Le mélange des banques de détail et des banques d'investissement n'est pas remis en cause. Jusqu'en 2025 ce sont les états nationaux, donc les contribuables, qui devront prendre part, s'il y a lieu, au sauvetage des banques. Pour les états membres de l'UE l'austérité reste la norme jusqu'en 2025.

Dans un article du Monde du 20/12/2013, seul le Ministre des finances français semble se féliciter de cet accord... Qui donc a écrit que "la Gauche n'avait plus droit à l'erreur" ?

6.2.5 Négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE

Nous ne pouvons passer sous silence les négociations actuellement en cours entre les Etats-Unis et l'Europe même si elles sont appelées à se poursuivre pendant plusieurs années.

Deux objectifs antagonistes sont poursuivis par les partenaires :

- Pour l'Union européenne : une harmonisation des standards prenant en compte les normes européennes plus protectrices pour les consommateurs.
- Pour les Etats-Unis : création, à tout prix, d'un grand marché transatlantique par le rapprochement des deux plus grands marchés mondiaux en une vaste zone de libre-échange.

Si le point de vue des Etats-Unis l'emportait, ce serait la porte ouverte notamment :

- aux organismes génétiquement modifiés ;
- à l'exploitation du gaz de schiste ;
- aux poulets et à la viande aux hormones ;
- aux attaques contre l'exception culturelle ;
- etc.

Pour le collectif "Les économistes atterrés", "Le partenariat ne sera pas un simple accord technique destiné à harmoniser les normes de part et d'autre de l'Atlantique. En fait derrière les décisions qui seront prises se cachent des risques importants et de véritables choix de société...".

Ces réserves ont conduit Martin Schultz président du Parlement européen à demander une pause dans ces négociations...

COLLECTIF DU PACTE CIVIQUE DU PAYS DE VANNES
Avril 2014

7 BIBLIOGRAPHIE

Pacte Civique, livre bleu "*Penser, agir, vivre autrement en démocratie*"

Pacte Civique :

1. Document de travail pour la rencontre avec Monsieur Repentin ministre délégué aux affaires européennes.
2. La France dans l'Europe" compte rendu du débat à Sciences-Po, 27/01/14.
3. Déclaration des européens de Laeken.

DELORS J., en collaboration avec "Notre Europe", *L'Europe Tragique et Magnifique*

DUVAL G., rédacteur en chef d'Alternatives Economiques, *La France d'après*

REVUE : ALTERNATIVES ECONOMIQUES : divers articles et contributions

ROCARD M. et LARROUTUROU P., *La Gauche n'a plus droit à l'erreur* Chômage, précarité, crise financière : arrêtez les rustines ! Ed Flammarion 2013. Voir *in fine* de cet ouvrage, "Réflexion sur l'Europe"

GIRAUD G., *Illusion financière*, Les Editions de l'Atelier 2013

Collectif : Les économistes atterrés, *Changer l'Europe*

Sauvons l'Europe : divers articles et contributions.

Ligue des droits de l'Homme : note d'introduction à l'université d'automne

Notre Europe : Publication du manifeste du groupe allemand "Glienicke"

Tribune de l'Express : Jacques Attali, "France et Allemagne osez"

Tribunes du Monde :

- Groupe Eiffel Europe, "Bâtir une communauté politique et démocratique à partir de l'euro.", 14/02/14
- "Pour une union politique de l'euro", 16/02/14